

Compte-rendu réunion 11 février 2016 Ulrike – PO

But : trouver des solutions pour le revêtement du sol SPP.

Partie clients + stock :

Trois solutions semblent envisageables pour l'usage du supermarché. La plus basique est le béton, aspect brut. Le Terrazzo (conglomérat pierres / sable) permet une finition plus personnelle avec un grand choix d'apparences couleurs, textures, et des réparations facilitées, par ponçage. Les plots de bois (chutes de bois industriels, en plots ou en lamelles), peut-être plus chers, sont peut-être un peu moins solides, quoique, et offrent un fini plus chaleureux et vivant.

1- Béton dur + couche protection = apparence béton.

Hyper résistant dès 1cm.

Entreprise Valo.

Séchage : 2-3j + couche protection

Réparations : ...

2- Terrazzo + couche protection : belles et nombreuses finitions.

Hyper résistant (2-2,5cm)

Entreprises : Valo ou Helfer (plus cher)

Séchage : à voir selon épaisseur + couche protection (10 jours)

Réparations : facile par commissions polissage

3- carrelés bois industriel + couche protection : finition +++

Très résistant

Entreprise : ...

Séchage : 10 jours

Réparations : facile par polissage

Devis :

Dans un premier temps, organiser un rendez-vous avec Valo, leur exposer nos besoins et entendre leurs propositions de faisabilité.

Dans un deuxième temps, en fonction de la discussion, leur demander un devis.

Pour ce dernier, il faut

1- plan SPP

2- plan de quartier pour les accès au chantier

3- les m2 des surfaces

Il nous faut également connaître le calendrier des travaux de construction de la tour. Le revêtement du sol fait partie des finitions de construction, donc effectué à la fin des travaux du bâtiment., donc une fois gros œuvre, gaines et façade terminés.

Egalement savoir si les Ailes nous livrent les locaux à la fin du gros œuvre ou à la fin du bâtiment.

Donc coordonner nos travaux de finitions avec le calendrier des Ailes.

Une des erreurs, des pires mais fréquentes, est de ne pas respecter les temps de séchage... Ne pas l'oublier dans notre calendrier ! Sinon, le sol se marque, le vernis se déforme par les objets installés trop tôt, et cela de manière définitive !

Chambres froides :

Sols, murs et plafonds doivent répondre à d'autres normes que celles des espaces de vente ou stockage.

Pour cela, voir avec frigoconsult, spécialistes du domaine.

Le mari d'Ulrike a coordonné les travaux Prodega à Satigny et vraisemblablement les finitions seront : Sols
: carrelages

Murs et plafonds: spécial frigo

Ces points abordés, nous avons soulevés d'autres points hors « revêtement sol »

« Autoconstruction participative »

Si l'on fait appel à des coopérateurs, qui « offrirait » leurs heures à la place des 2h mensuelles, il faut faire attention à ces points :

1- qu'ils soient des professionnels du métier

2- s'assurer que leur travail puisse offrir les mêmes garanties post travaux que celles d'une entreprise

3- trouver leur statut afin de respecter la loi sur le travail - cf OCIRT

4- contracter une assurance accident

Nettoyages :

Prévoir petite machine de nettoyage et éviter lavage à grande eau, à cause des éclaboussures et du risque de détremper des produits par exemple.

Trouver le règlement légal du tout à l'égout.

Entrée du SPP : prévoir une grande surface de paillasons. Pas de sortie écoulement des eaux.

Écoulement eau dans le stock : prévoir une pente autour de la grille d'évacuation ? Voir si cela est compatible avec les porte palettes ou trans palettes... si oui, prévoir 2m circonférence en pente – 1m autour de l'écoulement (ou parler avec des professionnels de ce sujet pour connaître les dimensions adéquates).

Energie :

Comme pour les frigos, il faut faire appel à un spécialiste ventiliste et voir comment utiliser chaleur chbres froides pour chauffer/refroidir les locaux, par exemple l'entrée du magasin et éviter que les caissiers soient au froid !

Questions à poser à ... OCIRT (?) sur la loi sur l'énergie : chauffer une « entrée », est-ce autorisé ? Ou encore la loi du travail oblige-t-elle une T° minimum aux caisses ?

Question du sas d'entrée, faut-il des double-portes ? cf OCIRT

Electricité :

Le mari d'Ulrike est venu nous expliquer les questions à se poser pour l'organisation électrique. Par exemple faut-il choisir des gaines suspendues ou murales avec des prises murales en hauteur ?

Il faut trouver électricien spécialisé dans les normes feu, et qui s'y connaisse vraiment. Eviter d'accepter des réponses style on peut faire ainsi mais comme ça ça peut jouer aussi ! (mauvaises expériences avec Prodega). Et ne pas attendre pour décider, car une fois les murs montés il sera trop tard pour telle ou telle solution. Donc les points suivants sont à solutionner rapidement :

1- choix des gaines: murales ou apparentes suspendues ?

2- Tenir compte des notions thermiques pour les gaines apparentes (feu, surchauffe, chaleur du lieu, condensation...)

3- Connaître la loi quant aux circuits de secours en cas de feu ou panne électrique pour la lumière et le froid

Ulrike propose de contacter l'OCIRT s'ils ont un spécialiste des supermarchés pour l'ensemble de nos questions tant pour les aspects juridiques, lois du travail etc que pour les aspects purement techniques de conformité.

Pour les spécialistes aération, électricité, demander aux Ailes – Aebi Pernegger,

- le plan technique plafond
- le plan aération
- le niveau fini au-dessus de la dalle prévu, avec l'épaisseur prévue pour l'isolation chauffage et le revêtement du sol

Autre question d'Ulrike : sous le SPP : vide ou parking ?

Proposition : visiter Prodega à Satigny (le mari d'Ulrike a été l'architecte coordinateur de chantier pour cet hypermarché).

SUITE :

Réunir les documents « devis », prendre rdv avec Ulrike, nous et Valo pour discuter la faisabilité du projet et définir une demande de devis possible.

Ajout suite au tél PO-OCIRT du 24.02.16 :

- Loi du travail : les bénévoles doivent être couverts pour l'accident. Donc trouver l'assurance adéquate.
- Les 2h mensuelles doivent clairement apparaître dans les statuts. Vraisemblablement elles échapperaient du coup au droit du travail, donc aux taxes avs etc...
- Contacter M. Philippe Romanski 058 715 31 11, responsable de la commission paritaire du commerce de détails à la Fédération romande es entreprises, qui contrôle la convention collective de travail du domaine, notamment salaires minimaux.
- L'OCIRT doit viser les plans. Responsable santé sécurité : M. Troihen 022 388 29 37. Lui demander les

règlements des marchés de détails, parler du sas d'entrée...

Je vais contacter MM Romanski et Troihen cette semaine. PO